



MAI 2019



**BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES N°311**

Directeur de la publication  
Guy SCHMITT

Comité de rédaction  
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :

Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains  
1, rue de Molsheim  
Tél : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87  
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

### Le Mot du Maire

*Le vote des européennes a vu trois vainqueurs : Marine Le Pen, Yannick Jadot et Emmanuel Macron. Des miettes ont été laissées aux 31 autres concurrents. Grâce à la liste de Jordan Bardella (23,31 %), Marine Le Pen a pris sa revanche sur son échec à la présidentielle de mai 2017 face à Emmanuel Macron.*

*Victoire symbolique d'une courte tête, mais victoire qui lui assure selon toute vraisemblance d'être l'adversaire d'Emmanuel Macron à la présidentielle de 2022 et, en attendant cette éventuelle et probable échéance, d'être sa principale opposante.*

*Victoire, d'une contestation latente et d'une opposition populiste, enfermée dans un vote franco-français, loin de l'idéal européen et d'esprit d'ouverture et des valeurs de notre Alsace, cœur de notre institution européenne.*

*L'alsace a majoritairement soutenu une politique d'ouverture, une politique centriste dans la lignée d'Adrien ZELLER et de ses pères, prouvant nos valeurs humanistes, notre esprit d'ouverture à l'autre et à la défense de notre savoir vivre, de notre communauté de vie, de nos valeurs écologiques et environnementales, présentes dans nos cœurs, notre esprit, en un mot, de nos valeurs alsaciennes.*

*Notre Commune s'inscrit 2019 dans des anniversaires qui font notre richesse, expriment nos vraies valeurs et nous permettent par une analyse rétrospective de nous lancer librement dans une vision d'avenir.*

*Victor Hugo proclamait le 24 février 1848 : « Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume des flambeaux »*

*Sultz-les-Bains commémorera cette année les 75 ans de la fin du terrible conflit de la Seconde Guerre mondiale, le XXXXXXXXXXXXXXX, et le vingtième anniversaire de la signature de la convention « Jesselsberg » avec le Conservatoire des Sites Alsaciens*

Sultz-les-Bains s'est toujours engagé dans la défense du vivre ensemble, du vivre avec la richesse environnementale qui nous entoure et dans un développement raisonné de notre commune.

L'attribution des labels nationaux « **TROIS LIBELLULES** » (zéro phyto) et du label « **APICITE** » (abeilles - pollinisateurs), l'**ESPACE NATUREL SENSIBLE** du Jesselsberg (26 % de la superficie communale) témoigne de notre engagement d'ouverture de notre commune.

Continuons d'œuvrer dans cette voie et engageons-nous, pour ces valeurs ; chacun à son niveau, mais chacun convaincu de ses enjeux pour notre planète.

Sultz-les-Bains verra d'ici peu la réalisation de mares pour le développement de la faune et flore, la création d'abris d'insecte pour le soutien aux pollinisateurs et la mise en œuvre d'un poulailler collectif pour rassembler, partager, communiquer et développer le bien-être chez soi et d'aborder l'avenir sereinement.



Votre Maire,

Guy SCHMITT

## Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	-
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.82.01.16.81
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

## Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM-MUTZIG' « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



### Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : [ram@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:ram@cc-molsheim-mutzig.fr)

### Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

### Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi de 13h00 à 16h30*
- *Mardi de 16h00 à 18h30*
- *Mercredi de 9h00 à 12h00*
- *Vendredi de 14h00 à 17h00*
- *1 Samedi par mois de 9h00 à 12h00*

## L'inscription en mairie

Lorsque vous emménagez à Soultz-les-Bains, il faut vous présenter à la mairie avec votre livret de famille ou vos papiers d'identité pour vous inscrire.

Cette inscription, obligatoire en Alsace - Moselle du fait de l'application du droit local, accélérera votre intégration dans la commune et facilitera les rapports avec la mairie pour d'éventuelles démarches administratives



La déclaration domiciliaire est **obligatoire en Alsace-Moselle** (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) depuis 1883. C'était à l'époque du rattachement de ces départements à l'Allemagne, pays où la déclaration domiciliaire existe.

## Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 21 juin 2019**  
**Dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



**Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements, rue du Moulin, sont déplacées sur le parking du Hall des Sports**

## RAPPEL sur le renouvellement des pièces d'identité

Il est rappelé que depuis le **28 mars 2017**, les demandes de carte d'identité et de passeports ne se plus réalisée en Mairie de Soultz-les-Bains.

Aussi, vous avez la possibilité de vous rendre dans l'une des communes équipée de DR à savoir : Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ingwiller, Lauterbourg, La Wantzenau, Lingolsheim, **Molsheim**, Niederbronn-les-Bains, **Obernai**, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Val de Moder, Vendenheim, Villé, **Wasselonne**, Wissembourg



Par ailleurs, pour accompagner les demandeurs, une procédure de pré-demande sur Internet a été créée. Disponible à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

## Marathon du Vignoble - Dimanche 16 juin 2019

A noter dans vos Agenda ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 15 et 16 juin 2019. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : [www.marathon-alsace.com](http://www.marathon-alsace.com)



Renseignement : Communauté des Communes de la Région de Molsheim 03.88.49.82.58

## Info de L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en ligne de notre nouveau site Internet dédié spécialement aux activités de plein air de la Région Molsheim-Mutzig, à l'adresse suivante :



## Loi Labbé : votre jardin sans pesticides\*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques\* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

### Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter.

Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

### Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



## Etat-Civil

### 90 ans de Mme Marie-Thérèse Denier

Depuis le 1er décembre 2018, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle nonagénaire dans notre village. Mme Marie-Thérèse Denier a eu le privilège de fêter ses 90 ans. Elle est entourée de ses 3 filles et est grand-mère et arrière-grand-mère.



### 90 ans Mme Anne-Marie Velten

Mme Velten Anne-Marie, originaire d'Altorf est née le 21 mars 1929.

Elle a épousé Charles Velten de Soultz-les-Bains. Il est décédé en 1963.

Deux enfants, Jean-Louis et Joseph, sont nés de cette union.

Après une vie professionnelle bien remplie, elle a pris sa retraite et coule désormais des jours heureux et tranquilles entourée de ses enfants et 4 petits-enfants.

Bon anniversaire !

## Histovec, un site web pour connaître l'historique d'un véhicule d'occasion avant de l'acheter

Vous projetez d'acheter une voiture ou un deux-roues d'occasion et vous voudriez en savoir plus sur le véhicule qui vous intéresse ? Avant de vous décider à l'achat, vous pouvez consulter le nouveau site web Histovec, proposé par le ministère de l'Intérieur. Il vous permet d'accéder à des informations fiables sur l'historique du véhicule d'occasion vous intéressant. Pour cela, vous devez demander au vendeur de partager l'historique de son véhicule par le biais du site HistoVec .



Ce service gratuit et officiel permet en effet à la fois aux vendeurs et aux futurs acheteurs de partager un certain nombre d'informations sur le véhicule :

- ↪ Date de première mise en circulation ;
- ↪ Changements successifs de propriétaires ;
- ↪ Sinistres éventuels ;
- ↪ Situation administrative du véhicule (gage, opposition, vol) ;
- ↪ Caractéristiques techniques du véhicule (marque, couleur, cylindrée, CV, niveau sonore, critère de pollution...).

*Le site Histovec devrait être enrichi au cours du premier trimestre 2019 de nouvelles données concernant notamment le contrôle technique.*

## Vaccinations

Les prochaines séances de vaccinations auront lieu à la mairie de Soultz-les-Bains aux dates suivantes :

**ATTENTION** : Cette année uniquement 2 séances

- ↪ Jeudi le 20 juin 2019 de 19h00 à 19h20
- ↪ Jeudi le 27 juin 2019 de 19h00 à 19h20

Une convocation sera envoyée aux personnes concernées selon les informations en notre possession.

Cependant, même si vous n'avez pas reçu de convocation, vous pouvez vous présenter et bénéficier d'une vaccination gratuite.

Les personnes désirant être suivies par la Commune sont priées de venir s'inscrire en Mairie, accompagné de leur carnet de vaccination.

Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).



## Classe maternelle, le nez au vent !



Lundi matin, 14 janvier, nous nous sommes rendus aux alentours de la fontaine pour des activités sur les sons de la nature.

Christelle, l'animatrice de La Maison de la Nature, nous a emmené sous un arbre et nous avons caché nos yeux avec des masques pour mieux écouter le bruit du vent autour de nous. Nous avons aussi entendu le chant de plusieurs oiseaux.

Ensuite, nous avons fait une chasse « aux couleurs de la nature ». Nous avons rapporté à l'école les éléments que nous avons découverts puis nous les avons dessinés.



Au bord de la fontaine, Christelle nous a prêté des appeaux qu'il fallait remplir d'eau et dans lesquels il fallait souffler pour imiter le bruit des oiseaux !



## Sortie nature du 17 janvier de la classe de CP CE1.

Animée par Christelle Biry- Maison de la nature - Oberhaslach



La thématique de l'après-midi pour la classe de CP CE1 était les mammifères.

Comment voir des mammifères par ce temps pluvieux ?

Et bien, nous avons été très malins parce que nous avons plutôt tenté d'en chercher les traces plutôt que d'être déçus de ne pas en voir pour de vrai !

Pour le coup, la pluie était la bienvenue puisqu'elle a laissé les sols bien boueux et nous avons pu chercher des empreintes pour commencer. Des empreintes de pattes bien différentes les unes des autres, à savoir par leur taille, mais aussi par la présence de griffes ou pas, de coussinets, de sabots... Grâce aux empreintes, moulées dans le plâtre, présentées par Christelle en amont, nous avons joué au détective et essayé de voir qui a bien pu passer par Soultz-les-Bains !



Mais nos enquêtes ne sont pas arrêtées là, nous avons aussi repéré des plumes, des crottes, des cônes d'épicéa rognés, des trous dans les arbres, des jeunes pousses grignotées, des nids, de la terre retournée, et des pelotes de réjection...

Tant d'indices à comparer à ceux contenus dans les petits guides papier de reconnaissance apportés par Christelle et hop, l'écureuil, détecté ! Le pic, détecté ! Le ver de terre, détecté ! Les chevreuils, détectés ! ..!..

N'oubliez pas d'ouvrir l'œil comme nous, lors de vos balades, la nature est pleine d'indices !



## *Les élèves du CE2-CM1-CM2 s'intéressent à leur commune.*



*Observer le paysage pour mieux le représenter.*



*Vue d'une partie de la carrière royale.*

Le jeudi 17 janvier 2019, Christelle, une animatrice de la maison de la nature Bruche-Piémont, est venue pour nous donner des explications sur le paysage qui nous entoure à Soultz-les-Bains.

Elle nous a appris comment réaliser des dessins d'observation de paysage et pourquoi tous les endroits ne se ressemblaient pas (présence de forêts, de vignobles, de prairies, de vergers, de champs, de constructions...)

Elle nous a également expliqué que nous avons un endroit exceptionnel dans notre commune, le Jesselsberg. En nous promenant sur cette colline, et en ouvrant bien nos yeux, nous pourrions découvrir de nombreuses plantes et animaux. Certains d'entre nous ont également appris qu'à proximité de notre village se trouve une ancienne carrière de grès et de calcaire (voir photo).

Elle est appelée la carrière royale.

Cette matinée a été très instructive, malgré le temps qui n'était pas de la partie. Nous avons même trouvé des traces laissées par les animaux.

Nous avons retenu qu'il est très important de protéger notre environnement car plus les plantes qui s'y trouvent sont différentes, plus les animaux auront la chance d'y trouver un abri qui leur corresponde. Cela s'appelle la biodiversité.

## *J'éteins mes appareils en veille !*

En veille, un appareil continue de consommer de l'électricité.

En une année, les appareils en veille représenteraient 11 % de la facture d'un ménage, soit un coût de 80 €. À l'échelle du pays, cela représente une facture de deux milliards d'euros ! Cela revient à laisser son porte monnaie ou son robinet ouvert... Et surtout, cela produit des déchets de production d'électricité que nous léguons à nos enfants... Astuce : pour être sûr d'éteindre tous vos appareils, branchez-les sur une même multiprise équipée d'un interrupteur. Ainsi, Quand vous éteignez, vous coupez tout !

A vous d'agir !





## Quelques rappels de civisme

### CIMETIERE :

La poubelle du cimetière n'a pas été mise en place pour recueillir les déchets verts (gazon, branchages...).

Les déchets verts du Cimetière sont à déposer dans la remorque située à côté de la poubelle verte et sont destinés à être compostés.



### NETTOIEMENT :

Il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu de veiller à la propreté des rues et trottoirs devant son habitation. Notre cadre de vie ne sera que plus agréable et accueillant.

### STATIONNEMENT :

Nous rappelons de ne pas stationner devant les portes d'entrée, à l'intersection des rues et sur les trottoirs prévus pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.



### BRULAGE DES DECHETS :

Le brûlage de déchets ménagers et assimilés est interdit dans l'enceinte des habitations. En ce qui concerne les déchets verts (feuilles, gazon...), ces derniers peuvent être compostés. Il est inutile de préciser que les odeurs et la fumée sont à l'origine de beaucoup de troubles de voisinage.

### LES CHIENS :

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun cas divaguer dans les rues du village, pour la sécurité de tous. En cas d'accident votre responsabilité sera engagée.



### ATTITUDE CITOYENNE :

Déjections, déjections....



Elever un chien demande de la patience, apporte certainement des joies, mais engendre également des responsabilités. Il faut à tout prix veiller à ce que les animaux ne dégradent pas les espaces publics ou privés.

Ayez un comportement responsable, ne gênez pas la vie des autres, un simple geste suffit : prendre un sac et ramasser.

### LAVAGE DES VOITURES AUX FONTAINES :

Le lavage des voitures aux fontaines du Holtzbrunne (haut et bas) est interdit par arrêté du Maire. En effet, les eaux de lavage des voitures se répandent dans la nature et sont source de pollution en raison des produits qu'elles contiennent (savon, détergeant, hydrocarbures...).



## Repassage à domicile à Soultz-les-Bains

Fini la corvée de repassage !

Je me propose de le faire pour vous à mon domicile.

Votre linge sera plié ou mis sur cintres selon vos demandes.

Mon tarif est de **15 € par corbeille** normalement remplie avec un supplément de 1 € par chemise.

Les corbeilles devront être déposées et recherchées à mon domicile.

Pour vous être agréable, je peux me déplacer dans le secteur !

Je suis sérieuse et non fumeuse.

Je serais très heureuse de vous compter parmi ma clientèle !!

Si vous avez besoin de mes services, n'hésitez pas à me contacter dès maintenant au : 06.32.46.56.89. ou par mail : [ladameaufer67@gmail.com](mailto:ladameaufer67@gmail.com)



## **Crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) : pour quels types de travaux ?**

Changement de chaudière, enlèvement de cuve à fioul, travaux d'isolation thermique, installation de pompe à chaleur... Vous projetez des aménagements chez vous ? Savez-vous que, pour certains travaux, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) ?



Pour tout comprendre sur le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) qui concerne les dépenses d'isolation du logement ou les dépenses d'équipements afin de le rendre moins énergivore, retrouvez tout ce qu'il faut savoir notamment sur les conditions à respecter pour pouvoir en bénéficier :

- ↪ logements concernés (il doit s'agir de l'habitation principale, achevée depuis plus de 2 ans à la date de début des travaux) ;
- ↪ date des travaux (les dépenses doivent être payées jusqu'au 31 décembre 2019) ;
- ↪ types de travaux (chaudières à haute performance énergétique ne fonctionnant pas au fioul, matériaux d'isolation thermique, équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable, pompes à chaleur, enlèvements de cuve à fioul...).

**Attention, pour certains travaux, l'entreprise choisie doit avoir une certification RGE (reconnu garant de l'environnement).**

### **A NOTER**

Ce crédit d'impôt peut représenter 30 % des dépenses (50 % en cas de dépose d'une cuve à fioul) dans la limite de :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;
- 16 000 € pour un couple ayant fait une déclaration commune.

Ces sommes sont majorées de 400 € par personne à charge (200 € par enfant en cas de résidence alternée).

## **Gendarmerie Nationale : Réunion publique - Participation citoyenne**

La Commune de Soultz-les-Bains et la Gendarmerie Nationale de Molsheim, vous invitent à une réunion de présentation du dispositif Participation citoyenne.

Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, cette démarche se veut un levier complémentaire d'action, susceptible d'amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance.



En mettant le maire et la population au centre de la manœuvre, chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement en accomplissant des actes de préventions, de signalement ou de vigilance."

**Rendez-vous le 25 juin 2019 à partir de 18 heures au Hall des Sports, Salles des Colonnes**

## L'Europe de demain



La passion politique animait les intervenants mercredi soir 27 mars à la bibliothèque municipale de Soultz-les-Bains.

En effet, Mr SCHMITT, Maire de la commune, avait convié Mr GOLZ, ancien Consul d'Allemagne, Mr MANN, député européen (Allemagne) et Mme SANDER, député européen (France) remplacée par son assistante parlementaire, à débattre de l'Europe de demain.

Sujet d'actualité vu les élections européennes qui se profilent au mois de mai.

Mr GOLZ introduisit le débat puis céda la parole à Mr MANN, au service de l'Europe depuis plus de vingt ans, une Europe qu'il souhaite unie au-delà des idéologies et au service des peuples. Mme HUCK- HIEBEL, assistante parlementaire, milite pour une meilleure efficacité, une harmonisation des décrets et de leur application et souligne la totale transparence des séances plénières, visibles sur le net.

Le public conséquent, intéressé, a rebondi par des questions sur les limitations de vitesse, les normes européennes en matière d'écologie et d'alimentation, un parti européen multi nationalités, etc ...

Il n'y a que l'heure d'été qui a été oubliée ! ☺

La traduction simultanée de l'allemand vers le français a grandement facilité la compréhension. Soirée enrichissante sur tous les plans, c'est peu de le dire !



## Info SELECT'OM

Le SELECT'Om recherche un AGENT (H/F) de COLLECTE et de GARDIENNAGE des DECHETERIES.

Vous serez chargé(e) de la collecte en porte-à-porte des bacs d'ordures ménagères et des recyclables, du contrôle et du nettoyage des véhicules et du lien avec les usagers. Les circuits de collecte varient sur l'ensemble du territoire des 69 communes adhérentes au SELECT'Om. Vous assurerez également le bon fonctionnement des déchèteries, l'ouverture et la fermeture, la surveillance des sites et le contrôle d'accès, l'accueil et l'assistance des usagers dans le respect des consignes de tri et l'entretien des déchèteries. Ces missions pourront s'effectuer alternativement sur chacune des 8 déchèteries du SELECT'Om.

Vos horaires de travail seront les suivants :

↳ Missions de collecte : de 4h30 à 11h30

↳ Gardiennage des déchèteries : journées ou après-midi, selon les saisons Travail le samedi.

Les candidats doivent obligatoirement être majeurs en raison de leur activité sur la voie publique.

De plus, la priorité sera donnée aux candidats disponibles les deux mois complets.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par mail à l'adresse : [rh@select-om.com](mailto:rh@select-om.com)

## Exercice inondation

Du 25 mars au 29 mars 2019, la Préfecture de Strasbourg a organisé un exercice "inondation" du tronçon Bruche et Ill en aval.

L'organisation des secours, la sauvegarde des personnes, des biens, de l'environnement nécessitent une préparation pour pouvoir apporter une réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence (accidents, catastrophes, sinistres ...).

En 2019, au moins 7 exercices sont inscrits au programme départemental, dont celui d'inondation.

Les derniers évènements majeurs d'inondation par débordement de cours d'eau remontent à 1990 dans le département. Le risque est donc bien présent.

L'exercice a impliqué une cinquantaine de partenaires et a été proposé dans le tronçon "vigiecrues" de la Bruche et l'Ill aval, en associant les communes volontaires, dont Soultz-les-Bains, les opérateurs hydrauliques et de réseaux, l'entreprise Siat Braun à Urmatt, l'aéroport d'Entzheim, les services de l'état (pompiers, etc.), la préfecture de Strasbourg et la sous-préfecture de Molsheim, les associations agréées de sécurité civile, les communautés de communes de la Vallée de la Bruche, de Molsheim/Mutzig, l'Eurométropole, la SNCF et la CTS.

- ↪ Le lundi : phase de préparation et d'information, appropriation des outils, mise en situation et alerte "vigiecrues jaunes" pour tous les joueurs.
- ↪ Le mardi : l'exercice a eu lieu dans la vallée de la Bruche avec Schirmeck, Lutzelhouse, l'entreprise Siat Braun, l'aéroport.
- ↪ Le mercredi : les communes volontaires de Heiligenberg, Dorlisheim, Molsheim, Avolsheim, Soultz-les-bains, Ergersheim, Duttlenheim, Holtzheim, Geispolsheim, Eckbolsheim, l'aéroport, la SNCF.
- ↪ Le jeudi : Strasbourg, Schiltigheim, La Wantzenau, la CTS.
- ↪ Le vendredi : retour d'expérience à la préfecture en présence de tous les joueurs.

Concernant Soultz-les-Bains, l'**inondation fictive, niveau rouge**, s'est passée au lieu dit Kleinfeld, près du site thermal. L'eau était au niveau de la piste cyclable.

Les actions menées dès l'alerte par la préfecture donnée au maire :

- ↪ la cellule logistique a été envoyée sur place
- ↪ la piste cyclable a été coupée
- ↪ les gens du secteur évacués (Klugesherz, Site thermal, etc., les pêcheurs) et installés dans la salle du presbytère
- ↪ les animaux sur le pré évacués et emmenés sur un pré de la rue Saint Amand
- ↪ la liste des personnes évacuées a été faite (12 personnes et 6 animaux)
- ↪ prise en charge des personnes vulnérables
- ↪ information du risque d'inondation communiquée aux personnes qui habitent près de la zone à risque
- ↪ vérification pour voir si toutes les personnes concernées par l'évacuation sont bien parties
- ↪ sécurisation de la RD 422 afin que l'évacuation des personnes se fasse sans accident
- ↪ contact à chaque fois que nécessaire avec la sous-préfecture qui a envoyé les pompiers sur les lieux pour une reconnaissance
- ↪ contact téléphonique avec la commune limitrophe d'Avolsheim.

Les participants à l'exercice :

- ↪ DOS (Directeur des Opérations de Secours) : M. Charles Bilger
- ↪ Relais à la Sous-Préfecture de Molsheim : Mme Danielle ZERR
- ↪ Chef du PCC : M. Antoine DISS
- ↪ Cellule Accueil / Ravitaillement : M. Gabriel ZERR (Responsable), Julien WIEDEMANN et Arthur FRIESS
- ↪ Cellule Logistique / matériel : M. Pierre EBERLING (Responsable), Christian FARNER
- ↪ Cellule Alerte à la population : M. Robert ZERR (Responsable)
- ↪ Secrétariat : M. Stéphane SCHAAL
- ↪ Observateur : M. Bernard ZERR



L'exercice a été bénéfique pour le territoire concerné et permet de mettre à jour et d'améliorer le Plan Communal de Sauvegarde.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à l'exercice.

En juillet et août, l'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig, vous propose :

### L'EVENEMENT DE L'ETE A NE PAS MANQUER !

**Vendredi 12 Juillet 2019 de 19h à Minuit au Parc des Jésuites à MOLSHEIM**

3<sup>ème</sup> édition du Marché nocturne "Vins et Terroirs " dans une ambiance champêtre avec l'Harmonie Municipale de Niederhaslach

Exposants: vins, fromage, produits du terroir, safran, confitures, artisanat ...

Animations pour enfants. Restauration sur place. Accès libre

Vente de verres à vin pour déguster et boire: 2 € le verre

### PATRIMOINE ET NATURE

**Dans le cadre des "Détours religieux" :**

MUTZIG le 17 Juillet: Balade commentée "De chapelle en chapelle" à 18h suivie d'un concert plein air à la chapelle Saint-Jacques (en cas de pluie : concert à l'église).

ALTORF le 7 Août: Balade commentée "Le sentier des bornes" à 18h suivie d'un concert dans les jardins de l'abbatiale (en cas de pluie à l'intérieur de l'abbatiale)

**Nouveauté 2019 :** Publiez les photos prises lors de ces sorties sur Instagram et tagger: #visitmolsheimmutzig. Vous pouvez gagner un cadeau ! 3 lots à gagner.

**Les visites commentées gratuites en juillet et août:**

Molsheim by night : la Chartreuse les mardis à 21h et l'Eglise des Jésuites les jeudis à 21h

Altorf et son abbatale Saint-Cyriaque : les mercredis à 17h

Niederhaslach et sa collégiale Saint-Florent : les vendredis à 17h

Mutzig : Sur les traces de la communauté juive le lundi 30 Juillet à 17h

**Toutes ces sorties sont gratuites. Renseignements et Informations auprès de :**

Office de Tourisme à Molsheim au 03.88.38.11.61

Pour le bon déroulement des activités, inscriptions obligatoires (sauf pour le marché nocturne)

### A VOTRE AGENDA

MOLSHEIM : Samedi 7 Septembre: A l'occasion du Festival Bugatti, à partir de 13h: Après-midi "Hommage aux Bugatti et à leur Patron". Expositions de voitures d'avant-guerre. Diverses animations





Les démarchages vont bon train et vous êtes nombreux à vous demander si ces travaux d'isolation à 1 € proposés par certaines entreprises sont une arnaque. Si cette opération n'est pas une arnaque elle pose de nombreuses questions d'un point de vue technique et réglementaire. Certaines techniques d'isolation employées sont loin d'être efficaces et peuvent s'avérer dangereuses pour vous et votre logement. Mise en garde et explications de nos experts...

Les témoignages recueillis sur ces travaux d'isolation nous interpellent et nous incitent à vous mettre en garde! Suite à un appel téléphonique ou un démarchage au porte à porte, des personnes nous informent que l'entreprise «était là le lendemain matin» voire «quelques heures plus tard». Une efficacité étonnante et appréciable sur le plan commercial mais de sérieux problèmes lors de la mise en œuvre! «Les travaux n'ont duré que quelques heures», «Il est vrai que ce n'est pas très bien fait», «Ils n'ont pas posé la bonne épaisseur d'isolant». Une fois les travaux terminés, le suivi des chantiers est souvent insuffisant, voire inexistant : «J'ai essayé de les rappeler, mais personne ne répond»; «ils m'ont même dit qu'il ne fallait pas me plaindre car je n'avais rien payé», etc.

Faire isoler ses **combles perdus et même ses sols (plancher bas)** à des prix défiants toute concurrence – à savoir gratuitement **ou pour 1 € symbolique** – est en effet possible grâce aux dispositifs d'aides financières des «**Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)**» et du «**Coup de Pouce économie d'énergie**». Grâce à la valorisation de ces primes énergie "CEE", certaines entreprises d'isolation récupèrent un montant d'aide (en €/m<sup>2</sup>) équivalant au prix par mètre carré des travaux qu'elles facturent à leur client. Cependant, **toutes les entreprises ne proposent pas ce type de prestation** à 1€, soit parce qu'elles ne sont pas signataires de la charte «**coup de pouce**», soit parce qu'elles connaissent les limites techniques et réglementaires de ce dispositif.

*Tableau des plafonds de ressources pour l'éligibilité de l'isolation des combles à 1€ ou le dispositif "Coup de pouce"*

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages modestes	Ménages très modestes
1	18 409	14 360
2	26 923	21 001
3	32 377	25 257
4	37 826	29 506
5	43 297	33 774
par personne supplémentaire	+ 5 434	+ 4 257

NB : même s'il existe officiellement deux plafonds de ressources, la plupart des offres ne s'adressent qu'aux ménages très modestes pour les murs et combles perdus, car sans cela, l'entreprise ne récupérerait pas suffisamment de primes pour proposer un devis à 1€.

Concernant le «**coup de pouce**», d'autres travaux d'économies d'énergie sont éligibles :

- 2000 à 3000 € pour l'installation d'une chaudière à biomasse de classe 5 minimum,
- 2000 à 3000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau performante,
- 2000 à 3000 € pour l'installation d'un système solaire combiné destiné au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire,
- 2000 à 3000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur hybride,
- 350 à 500 € pour le raccordement d'un logement à un réseau de chaleur.

Vous pouvez bénéficier de ce dispositif jusqu'au **31 décembre 2020**. Si vous êtes éligible en terme de revenus, que vous souhaitez choisir votre entreprise et mettre toutes les chances de votre côté pour que les travaux soient réalisés dans les **règles de l'art**, nous vous conseillons de vous rapprocher d'une entreprise qualifiée et certifiée «**RGE**» (Reconnu Garant de l'Environnement) et d'un opérateur ANAH pour faire financer ces travaux par le dispositif «**Habiter mieux**» (voir le lien dans + d'infos ci-dessous).

Au-delà des conditions de ressources, il faut être propriétaire occupant et envisager ces travaux d'isolation dans sa **résidence principale**. Il faut également que le chantier soit **le plus simple possible** et donc remplir certaines **conditions techniques** :



### Exemples de conditions techniques concernant les combles perdus à 1€ :

- Combles facilement accessibles,
- Hauteur entre le plancher de combles et le faitage (pointe de toit) de plus d'1 mètre,
- Hauteur entre le sol extérieur et le plancher de combles ne dépassant pas 6 mètres,
- Autres conditions techniques possibles (conduit de cheminée, réseaux électriques et/ou de ventilation) : voir directement avec les entreprises agréées.

### Point de vigilances concernant les combles perdus à 1€ :

- La dépose de l'isolant existant n'est pas couverte. Nous vous conseillons vivement de le retirer avant l'intervention de l'entreprise.
- Le type d'isolant est souvent imposé.
- La pose d'un pare vapeur est rarement proposée ne traitant pas les thématiques d'étanchéité à l'air et les transferts d'humidité.
- Absence de protection et de repérage des réseaux et points électriques ou de ventilation.

**Concernant les planchers bas**, cette offre à 1€ est en ce moment même disponible **sans conditions de ressources** pour les logements lorrains utilisant un combustible comme chauffage principal (gaz, fioul, bois). Les entreprises peuvent récupérer un montant d'aides « suffisants » leur permettant d'atteindre une rentabilité économique et ainsi de proposer un devis à 1€.

Le prix moyen d'une isolation du plafond de cave ou garage est compris entre 60 et 100 €/TTC/m<sup>2</sup>. Hors, les primes énergie récupérées par l'entreprise ne seront que d'une vingtaine d'euros par mètre carré : **le montant des primes CEE est donc loin d'être au niveau du coût d'une prestation réalisée dans les règles de l'art** (sans ponts thermiques, avec traitements de réseaux et avec des matériaux réglementaires respectant les Documents Techniques Unifiés). **Le résultat est donc souvent sans appel : une pose très rapide, sans soins apportés aux détails, réalisés avec des matériaux bon marché et parfois non adaptés.**

Plus en détails, plusieurs témoignages font part de cas d'isolation par rouleaux de laine minérale, produits minces réfléchissants ou encore plaques de polystyrène vissées dans la dalle. Les découpes pour les réseaux électriques et de gaz ne sont pas traitées thermiquement et laissent donc des ponts thermiques importants. Le plus grave et le plus dangereux est que le polystyrène est fortement inflammable et participe à la propagation du feu. Il est même interdit en plafond lorsqu'il n'est pas protégé d'un parement anti-feu.



### Points de vigilances concernant les planchers bas à 1€ :

- Les produits utilisés ne sont souvent pas réglementaires donc interdits et non couverts par les assurances en cas de sinistre (incendie). Chaque produit isolant possède un Document Technique Unifié (DTU) et/ou un Avis Technique qui renvoie et décrit précisément sa norme de pose. **Seuls les produits bénéficiant d'un classement au feu incombustibles ou d'une protection (parement) équivalente peuvent être mis en œuvre en sous face des planchers bas.**
- L'isolation proposée étant souvent sous forme de plaque d'isolant, les endroits où les tuyaux et câbles passent, les points lumineux... ne sont souvent pas traités. Il y a donc des ponts thermiques nombreux qui vont minorer la performance de l'isolation et générer des risques de condensation.

Nous nous réjouissons qu'un tel dispositif incite les particuliers à réfléchir à l'isolation de leur logement.

**Cependant nous regrettons que trop souvent, les travaux réalisés dans ce cadre ne couvrent pas plusieurs prestations importantes garantissant : la performance, la durabilité de l'isolation, voire même la sécurité des habitants ayant pourtant voulu bien faire pour leur confort, leur porte-monnaie et la planète !**

Enfin, nous pouvons vous rappeler que **pour mener à bien vos travaux, un réseau de conseillers indépendants et gratuits sont à votre disposition pour vous accompagner :**

Réseau FAIRE : 0 808 800 700

[www.faire.fr](http://www.faire.fr)

[www.eie-grandest.fr](http://www.eie-grandest.fr)



## ***Drones de loisir : ce que mentionnera la notice d'information fournie avec l'emballage***

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, des notices d'information devront être fournies avec les emballages des drones mis à la vente. Un décret et un arrêté ont été publiés en ce sens au Journal officiel du 21 avril 2019 suite à la loi du 24 octobre 2016 renforçant la sécurité de l'usage des drones civils.



Le contenu de cette notice (en annexe de l'arrêté) comporte notamment les 10 règles à suivre pour toute utilisation d'un drone de loisir :

- ↪ je ne survole pas les personnes ;
- ↪ je respecte les hauteurs maximales de vol (150 mètres de hauteur en général) ;
- ↪ je ne perds jamais de vue mon appareil et je ne l'utilise pas la nuit ;
- ↪ je ne fais pas voler mon appareil au-dessus de l'espace public en agglomération ;
- ↪ je ne fais pas voler mon appareil à proximité des terrains d'aviation ;
- ↪ je ne survole pas de sites sensibles ou protégés (centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...);
- ↪ je respecte la vie privée des autres, je ne diffuse pas mes prises de vue sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale ;
- ↪ si le poids de mon appareil est supérieur ou égal à 800 grammes, je dois respecter certaines obligations légales (enregistrement de l'appareil, formation, équipement d'un dispositif de signalement électronique) ;
- ↪ je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité ;
- ↪ en cas de doute, je me renseigne auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

## ***Attention : Oiseaux, pas d'égavage ni de coupes d'arbres***

De mi-mars à mi-août, pas d'égavage ni de coupes d'arbres ! La vie des oiseaux et des petits mammifères est en jeu.

**⚠ Pour rappel** : la destruction de nids et le dérangement des oiseaux est un délit sévèrement puni par la loi !

En période de nidification : ni taille, ni égavage, ni abattage ! ✕ 🙅 🙇

Pour être compatibles avec les impératifs écologiques, les coupes ne doivent pas se faire de mi-mars à mi-août.

**NB** : la destruction des nids et le dérangement des oiseaux est un délit puni de 2 ans de prison et de 150 000€ d'amende.

## ***COUSCOUS A L'APPMA RUE DU MOULIN***

L'Association de pêche vous propose un repas couscous **le vendredi 21 juin 2019 à 19h00** à l'étang de pêche Rue du Moulin, organisé dans le cadre d'une soirée pêche de l'AAPPMA au tarif de 9€ 50 par personne.

Le tarif comprend : couscous, café  
D'autres boissons payantes seront disponibles au bar.  
Nombre de places limitées

Vous pouvez également profiter pour passer une soirée agréable de pêche au tarif de 10 euros par personne pour découvrir les joies de la pêche à l'étang de Soultz-Les-Bains

Contacts : 06 62 88 35 62 ou 03 88 38 33 97

Prochain repas le 14 août 2019 : grillades – ribs à partir d 17 heures



## **FOSSÉS CHEMIN RURAL DU FORT (BODENWEG)**

Les fossés créés de la main de l'homme sont des réseaux d'écoulement qui s'entretiennent dans le but de maintenir leur fonctionnalité, ce pour quoi ils ont été créés.



Les fossés du chemin rural du Fort (Bodenweg), établis en 1876 par les troupes du Kaiser Wilhelm II, canalisent également les eaux des fontaines du Holtzbrunne et du Kaltebrunne.

L'entretien courant consiste périodiquement à enlever les embâcles, tels que les branches d'arbre ou les atterrissements, amas de terre, de sable, de graviers en retirant les matériaux indésirables pour le ramener à son état initial et restaurer sa fonctionnalité hydraulique.

Le fauchage du couvert herbacé est prévu en septembre.

Notre équipe technique (Christian, Julien, Hugo et Arthur) se sont relayées pour curer ces écoulements, coté Jesselsberg du village au Kaltebrunne.

Le côté opposé (Dangolsheimerberg) est programmé au printemps 2020.

La semaine à venir parachèvera ce chantier par l'évacuation des terres retirés.

## **SORTIE DU CLUB VOSGIEN DU 25 MAI 2019 SUR LES HAUTEURS DU JESSELBERG**

Le Club Vosgien Molsheim/Mutzig a invité ses membres et amis à une sortie d'une demi-journée sur les hauteurs du JESSELBERG à SOULTZ-LES-BAINS.

Le groupe a été guidé par Pierre WETTA et Odette MULLER.



**Club Vosgien**  
MOLSHEIM-MUTZIG  
Reconnu d'utilité publique

Pierre WETTA a permis de faire découvrir la faune et la flore de cette colline en particulier nos orchidées en pleine floraison à savoir :

- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
- Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*)
- Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora* subsp. *fuciflora*)
- Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*)
- Orchis militaire (*Orchis militaris*)
- Orchis pourpre (*Orchis purpurea* Huds.)

Cette marche de 3 heures s'est clôturée autour d'une tarte flambée au Hall des Sports servie par Théo SCHMITT et Julien WIEDEMANN



## ***Le terrain AMBARD au HOLTZBRUNNE***

Le Conseil Départemental vient d'acquiescer les 6 098 centiares du terrain « AMBARD » au lieudit HOLTZBRUNNE et fournit l'opportunité de réfléchir sur l'entrée du site et de repenser la valorisation du site du Jesselsberg.

Sous l'impulsion de la Commune, le CSA et le Département oeuvrent à la préservation de ce site exceptionnel.

La démolition du cabanon qui représente un danger potentiel vis-à-vis du public, recèle de surcroît de l'amiante.



La démolition du cabanon AMBARD et le désamiantage ont été réalisés par le Département, ensuite plusieurs projets sont possibles.

Les pistes d'aménagement suivantes des terrains AMBARD ont été retenues , à savoir :

- Création d'une zone humide en lieu et place de l'ancien étang avec une alimentation par la fontaine du Holtzbrunne
- Débroussaillage du terrain avec conservation des arbres sous le contrôle du Conservatoire des Sites Alsaciens réalisé par les bénévoles soultzois (chantier fléché).
- Plantation éventuelle d'arbres fruitiers et réhabilitation d'un verger à haute tige pour compléter la biodiversité de ce secteur
- Installation d'un auvent pour pique-nique à l'entrée de la parcelle et de la zone du Jesselsberg visant un accueil du public

Merci à tous les bénévoles qui ont participé au 3 samedis de débroussaillage pour permettre de préparer l'aménagement de la plateforme AMBARD.

## ***L'aménagement paysager du réservoir***

Une table d'orientation incluant indications géographiques et témoignages historiques 1870-1914 a été installée pour commémorer le Centenaire de la Grande Guerre.

L'aménagement paysager a permis la plantation de nombreuses vivaces qui sera complété cet automne par une plantation d'une prairie fleurie.

Durant l'été, la technique du faux-semis sera mise en œuvre pour permettre une pousse optimale de la couverture végétale.

La collaboration entre notre commune et M. Vincent ZERR de Dangolsheim permettra la mise en œuvre des cépages d'avant-guerre pour agrémenter ce point de vue et nous rappeler les crus d'antan.



## *La tonte des lamas*



Mercredi 8 mai, les lamas ont eu la surprise de voir arriver Pascal MEHEUST, tondeur, venu de Bretagne pour leur refaire une beauté.

Chaque année, au moment de la tonte, il sillonne la France ». Les lamas, Chokina et Pépita sont passés entre les mains du professionnel.

Les animaux sont entravés et couchés sur d'épais tapis, à l'aide d'un système de poulies, pour ne pas risquer de les blesser avec la tondeuse.

Il est conseillé de la réaliser annuellement à la fin du printemps, afin d'éviter les stress de chaleur en période chaude.

D'abord il faut l'attraper, puis le calmer et ensuite il faut limer les dents et enfin couper les ongles : une manucure pour cet animal si attachant. Fini les longs poils, la coupe d'été est terminée. On pourrait presque confondre Pépita avec une biche... au long cou !



Après la tonte, la laine de la toison est récupérée pour être nettoyer, filer et tisser afin de faire des vêtements et autres arrangements.

## *Ensemble fleurissons nos balcons et jardins*

Le Concours des Jardins et Balcons fleuris 2019 est lancé. Braves gens, fleurissons ensemble notre village ! Ce concours est une invitation à laisser libre court à votre imagination pour faire "exploser" créativité, motifs, relief des couleurs, etc. N'hésitez plus et faites-vous plaisir. Sans oublier que primé ou pas votre balcon et jardin assure un "plus" visuel à votre environnement immédiat.



Votre participation à l'embellissement de votre village sera votre récompense.

Le jury du concours de fleurissement arpentera les rues de notre commune courant juillet 2019 et retiendra les lauréats selon les catégories suivantes :

- Catégorie « Jardin »
- Catégorie « Maison et Jardin »
- Catégorie « Maison traditionnelle »
- Catégorie « Bâtiments collectifs »
- Catégorie « Maisons d'hôtes - Restaurants - Commerces »



**Attention : Travaux d'enrobés de nuit sur la RD 422 et la rue de Molsheim : Travaux en agglomération réalisés par le Conseil départemental du Bas-Rhin**

**La circulation sera barrée et déviée** dans la rue de Molsheim (RD 422) entre les N° 19 (pizzeria PIZZA PAP'S) et le feu tricolore d'Avolsheim, pour les travaux d'enrobés en chaussée durant deux nuits dans la période **du 4 au 8 juin 2019 inclus entre 19h30 et 6h00**.

**Le stationnement est interdit bilatéralement** durant les nuits dans la période **du 4 au 8 juin 2019 inclus entre 19h30 et 6h00**, en agglomération.



**Toute circulation est interdite dans l'emprise du chantier.**

**La Rue de la Croix ne pourra être desservie qu'à partir de la rue des Vergers. Toute sortie sur la Rue de Molsheim (RD 422) est interdite.**

**Les rues des Saules et Peupliers, Allée des Bains, Rue Saint Amand ne seront pas accessibles à partir de la rue de Molsheim et aucune voiture provenant de ces rues ne pourront déboucher sur la RD 422.**

En cas de déplacement durant la période (19h30 – 6h00), les riverains des rues bloquées devront stationner hors de l'emprise : entrée Soultz-les-Bains (en venant d'Avolsheim) jusqu'à Pizza PAP'S.

La circulation restera ouverte aux riverains et clients sur le tronçon Mairie - Pizza PAP'S ainsi que la desserte de la Rue Neuve et la Rue de la République.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas aux véhicules de secours (pompiers, Gendarmerie...).

La collecte des ordures ménagères de la **Rue de la Croix Rue de Molsheim, Rue des Saules et Rue des Peupliers, et Allée des Bains sera effectuée exceptionnellement après 7 heures**

Le parking du Hall des Sports est à votre disposition.

Les travaux consisteront au rabotage des enrobés sur chaussée et la remise en neuf d'un grave bitume. La signalisation horizontale sera rétablie dans les meilleurs délais.



Nous nous excusons de la gêne occasionnée, mais il est techniquement important de réparer le tronçon concerné pour assurer la pérennité de cette voie de circulation